

**Compte rendu
Comité syndical du 28 février 2022**

Objet : Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 28 février 2022

Lieu : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

Participation : membres présents : 11 (P), membres représentés : 3 (R), voix délibératives : 14

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	LE TROADEC Gwenola		Excusée
	TIT	LOUSSOUARN Christian	R	
	TIT	LE CLEACH Cyrille	R	
	TIT	MOREL Stéphane		Excusé
	TIT	BOURHIS Danielle	P	
	TIT	COSNARD Sylvain		X
	SUP	BREN Jean-Marc		X
	SUP	CANEVET Yves	P	
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	R	
	TIT	CARADEC Jean-Louis		X
	TIT	MIAGOUX Jean-Pierre	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	P	
	TIT	HUIBAN Dominique	P	
	SUP	LE GOFF Michèle		X
	SUP	LE COZ Hervé	P	
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoit	P	
	TIT	SERGEANT Gilles		X
	TIT	TONNELIER Hélène		X
	SUP	AUGRAIN Angélique		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan		Excusé
	SUP	TUPIN Hugues		X
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul		X
	SUP	CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat intercommunal des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile		X
	SUP	PERHERIN Nolwenn		X

Pouvoirs :

- LOUSSOUARN Christian à JOUSSEAUME Éric
- LE CLEACH Cyrille à CANEVET Yves
- STEPHAN Philippe à LE GOFF Hervé

Personne invitée :

- PICHERAL Thomas (OUESCO)

Ordre du jour :

- Validation du programme 2022
- Examen des comptes 2021
- Vote du budget prévisionnel 2022 et des contributions des membres
- Questions diverses

Pièce jointe :

- Diaporama de la réunion
- Courrier du Préfet du Finistère portant sur la qualité des eaux des zones conchylicoles.
- Programme 2022

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, M. Éric Jousseaume, Président de OUESCO exprime sa solidarité avec le peuple Ukrainien.

Ensuite, M. le Président

- procède à l'appel des membres et fait observer le quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 13 décembre 2021,
- présente l'ordre du jour.
- porte à la connaissance du comité syndical, le courrier du Préfet du Finistère, daté du 11 février 2022. Le courrier porte sur la nécessaire amélioration de la qualité des eaux des zones conchylicoles et précise que 20% de la DETR est affecté à l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Michel Burel juge le courrier directif.*
2. *Yves Canevet demande si une réflexion est en cours pour limiter l'envasement de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé (aménagement des ponts-digues et entretien des tables ostréicoles).*

Les éléments de réponses apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseaume rappelle que plusieurs PLU n'ont pas été validées par le Préfet en raison du dysfonctionnement des systèmes d'assainissement. Le bon traitement des eaux usées constitue désormais une condition au développement des territoires littoraux.*
2. *Éric Jousseaume indique que le sujet est identifié dans le SAGE (dispositions 28 et 30 du PAGD) et a été abordé en CLE lors de la séance du 15 décembre 2021. A l'initiative de OUESCO et de la CCPBS (Natura 20000) un comité de pilotage dédié sera prochainement constitué.*

Le comité syndical nomme Yves Canevet comme secrétaire de séance.

Validation du programme 2022 :

Le programme 2022 correspond à :

- la septième année de mise en œuvre du SAGE,
- la troisième année de mise en œuvre du PTE 2020-2025,
- la troisième et dernière année de mise en œuvre du contrat territorial 2020-2022.

Thomas Picheral présente les 15 fiches actions du programme 2022. L'année 2022 sera marquée par :

- Le renouvellement de la composition de la CLE.
- L'installation de la commission littorale inter-SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille.
- La réalisation du tableau de bord du SAGE.
- La préparation du CT 2023-2025.
- Le dépôt d'un Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) 2023-2027.
- Les conclusions de l'étude « phosphore » sur les bassins situés en amont de la retenue du moulin Neuf.
- La réalisation de la phase 2 de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé.
- L'effacement des ouvrages de l'ancienne pisciculture du Goyen.
- Les conclusions des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles sur l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, l'estuaire du Goyen, la baie d'Audierne et la zone de Toul Ar Ster.

M. le Président souligne l'importance de la préparation du nouveau contrat territorial pour réorienter les actions et élargir les partenariats.

Concernant l'action agro-environnementale les priorités concerneront la protection des aires d'alimentation des captages prioritaires, la lutte contre le développement des algues vertes sur les vasières de la rivière de Pont-l'Abbé, la lutte contre le ruissèlement et l'érosion des sols en amont de la retenue du moulin Neuf, la réduction des pesticides sur le ruisseau de Penmarch.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le programme opérationnel pour l'année 2022 et autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 241 550 €, du Conseil Régional à hauteur de 69 734 € et du Conseil Départemental à hauteur de 22 660 €.

Examen des comptes 2021

M. le Président présente le compte de gestion du receveur et le compte administratif dressé par l'ordonnateur pour l'année 2021.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de clôture de 202 751.19 €.
- En investissement : un excédent de clôture de 5 090.35 €.

Le résultat à reporter à l'exercice 2022 est de 202 751.19 €.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes 2021.

Vote du budget prévisionnel 2022 et des contributions des membres

M. le Président présente le budget primitif 2022 et rappelle que la contribution des membres aux dépenses du syndicat, déduction faites des aides et subventions extérieures, est calculée sur la base de la population et de la surface du membre dans le périmètre du syndicat, selon la clé de répartition 50% / 50%.

Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'année 2022, M. le Président propose de fixer le budget comme suit : 544 594.19 euros en fonctionnement et 55 000.00 euros en investissement.

Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'année 2022 et du trop-perçu sur les contributions 2021, M. le Président propose de fixer la participation des EPCI adhérentes à 110 537 € et de solliciter les EPCI sur cette base.

EPCI	Contributions GEMA (1,2,8)			Contributions Missions complémentaires (4,6,11,12)			Contributions 2022
	% / pop INSEE	% / surface dans SAGE	Contributions	% / pop INSEE	% / surface dans SAGE	Contributions	
SIEG	0	0	0,00 €	17%	15%	11 507,47 €	11 507,47 €
SIENC	0	0	0,00 €	2%	8%	3 802,91 €	3 802,91 €
CCCSPR	21%	28%	9 139,37 €	0	0	0,00 €	9 139,37 €
CCHPB	24%	37%	11 451,01 €	25%	40%	23 668,38 €	35 119,39 €
CCPBS	51%	29%	14 890,15 €	53%	31%	30 468,36 €	45 358,51 €
Douarnenez communauté	2%	4%	1 179,05 €	2%	5%	2 445,95 €	3 625,00 €
QBO	2%	2%	647,76 €	2%	2%	1 336,59 €	1 984,35 €
TOTAL			37 307,34 €			73 229,66 €	110 537,00 €

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Éric Jousseau* précise que l'augmentation du budget d'investissement est liée à l'intégration des dépenses liées à la création des ouvrages de restauration des milieux aquatiques à la section d'investissement (demande de la Direction Générale des Finances Publiques). Considérant que les ouvrages n'appartiennent pas au syndicat, ces dépenses étaient historiquement imputées à la section de fonctionnement.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 et la répartition de la participation des membres.

Vote du budget prévisionnel 2022 et des contributions des membres

M. le Président propose de fixer la durée d'amortissement des ouvrages de restauration des milieux à 10 ans.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la proposition du Président.

M. le président lève la séance à 16h15.

Éric Jousseau
Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

